SPORTS

(SUITE DE LA DEUXIEME PAGE)

FOOTBALL

l'équipe, tandis que Kretzschmer avait peu de liberté devant la policeman Wielfaert. Par contre, l'O.I.C. Lillois s'imposa nettement malgré cela et malgré un but encaissé au bout d'un quart d'heure durant toute la première mi-temps grâce à l'intelligente activité des intérs Cheuve et Staho et au travail de laurs demis. Pourtant, à la pause, la marque était égale : 1 but à 1.

Ce furent les mêmes hommes que l'on trouve à la base de la défaite des « Dogues », car à la reprise, Staho et Cheuva peinèrent contre la vent les demis perdirent la cadence et Leblano trouva nécessaire de se distinguar par quelques irrégularités dont on se seralt passé.

Les « Broutteux » eux, avelent retrouvé toute leur fougue et menèrent la vie dure à leurs adversaires car leurs avants faisaient preuve d'une réelle combativité.

Pourtent les deux équipes qui avelent scoré tour à tour étaient toujours à égalité alors que la fin approchait et l'on croyelt déjà au match nul lorsqu'un bel exploit personnel de Hostyn permit au rapide Deffroyennes d'arracher la victoire par un de ses shots impardonnables.

Les buts furent marqués :

A la 18e minute par Wibeux sur passe de Deffroyennes pour Tourcoing ;

A la 23e minute par Staho dans un indescriptible cafouillage pour Lille ;

A la 55e minute par Deffroyennes qui reprit un centre ; shot de Hermann que Leporcq ne put intercepter ;

A la 55e minute par Kretszchmar pour Lille ;

A la 67e minute par Deffroyannes qui reprit une balle renvoyée par le poteau sur un shot de Hostyn qui avelt dribblà toute la défense.

Début des « SPORTS » en deuxième page

Amiens A. C. bat E. S. Juvisy 2 buts à 1

Ce n'est pas encore cette rencontre qui ajoutera à la réputation de l'équipe amiénoise. Jouant à 11 contra 9 pendant la dernière demi-heure, les locaux furent incapables de marquer, bien mieux ils furent incapables de faire du jeu et on peut penser que les supporters amiénois n'étaient nullement satisfaits en quittant le stade Moulonguet.

Juvisy, qui jouait avec le vent en première mi-temps, marqua à la 20e minute par son centre avant sur passe de l'ailier droit. Amiens n'égalisa que 4 minutes avent la pause par le jauna Bonnecuelle sur un shoot de son avant-centre Dupuis. Le but vainqueur fut marqué à la 61e minute par Bonnecuelle sur passe de Sombetzki. Entre-temps l'arrière parisien Zenin, blessé, evait dû rentrer au vestiaire. Aussitôt après le but Bidenant, inter-gauche parisien, après un accrochage avec Vasquez, fut renvoyé au vestiaire, sanction sévère qui n'étonna pas venant d'un arbitre insuffisant.

A signaler à Juvisy le centre demi, le demi-droit, l'ailier gauche et les arrières. A Amiens, Vonnecueuille, arrières, A Amiens, Bonnecuelle, truqueur.

BASKET-BALL

Le Comité des Flandres a selectionné hier

Le temps géna considérablement la rancontre de sélection qui se déroula aur le terrain de l'A.S. Lillois et le jeu fut perticulièrement difficile aur le sol gras.

L ematch se joua en 3 mi-temps de 15 minutes, les sélectionneurs essayant plusieurs combinaisons successives pour terminer avec la formation définitive de l'Equipe du Nord.

Cette confrontation fut loin d'être inutile car elle mit en évidence deux hommes qui ont trouvé piece parmi les représentants nordistes : l'Olympien Lillois Dupont, en granda forme et le postier Georges Fontaine, ex-international, qui fut particulièrement étincelsnt. Bravo pour ce vétéran qui donne encore la leçon aux jeunes !

Les sélectionneurs Deltour, Gallet et Terlynck ont donc pris aussitôt leurs responsabilités et mirent aur pied la formation suivante qui se heurtera à l'équipe de Paris dimanche prochain à Douai :

Van Belle, Verbelts, Crapez, Georges Fontaine, Lanlez, Bettremieux, Dupont, Oden, Jules Haudegand et Robert Jeen.

Souhaitons qu'ell ese rende digne des couleurs de Flandre.

LE DIABLE ENLÈVE LES CORS
S.A.R.L. Ets Pierre Weinmann, Epernay, Vaucluse N° 6594 P 6654

HOCKEY

AVANT PARIS-NORD

L'équipe des Flandres est formée

Le match de sélection « possibles-probables » s'est joué aur le terrein du L.H.C. à Lambersart per une pluie diluvienne.

Différentes formations furent essayées au cours da trois périodes de 20 minutes chacune, à la suite desquelles le Docteur Bonte, sélectionneur unique du Comité des Flandres a formé comme suit l'équipe du Nord : But : Marquilly (LUC) ; Arrières : Ducoin (LHC) . Cl. Boutry (LHC) ; Demis : Lucas (ACC), Meignié (LUC), M. Masurel (PCR) ; Avants : Chappey (LHC), Lemen (PCR), Vandème (LHC) ; Cap. Vandenbusacha (LHC), Sattler (LUC).

Cette équipe sera opposée dimanche prochain 5 décembre à l'équipe de Paris à Lille aur la stade Henri Jooris (Ex-stade Victor Boucquey) à 15 h. En lever de rideau à 14 h., un match amical de hockey féminin opposera les équipes du Stade Français et du Lille Hockey Club.

Cette manifestation ayant pour but principal de faire connaitre le hockey au public lillois, un résumé des régles du jeu sera remis à chaque spectateur. Un service spécial de tramways fonctionnera de la Gare au stade Henri Jooris.

CHAMPIONNATS DES FLANDRES

Par suite du match de sélection « possibles-probables », seules les divisions de promotion et de 2e série ont disputé leurs matches de championnat.

En promotion, les vétérans du LUC ont consolidé leur première place en battant le SAD (B) par 3 buts à 1. Le duel opposant les deux équipes de l'OICL s'est terminé par la victoire de l'OICL (A) par 5 buts à 2. Valenciannes a remporté sa première victoire de championnat en battant Arras par 4 buts à 2 ; à signaler que 10 minutes avant la fin Arras menait par 2 buts à 2. L'équipe arrageoise a d'ailleurs été fortement affectée par le départ de plusieurs joueurs.

En 2e série, les résultats suivants nous sont parvenus : LNC (2)-LUC (2), 2-2 ; SAD (2)-OICL (2), 1-8 ; USVA (2)-PCR (2), 0-6.

HAND-BALL

L'Ile-de-France écrase la Sélection des Flandres

Le hand-ball est un jeu qui demande beaucoup de souffle, de l'adresse, de l'entente et une grande vitesse d'exécution.

Les deux équipes sélectionnées par l'Ile de France et des Flandres nous en donnèrent hier une éclatante démonstration, car les équipiers nordistes s'inclinèrent très rapidement devant meilleurs qu'eux. Ils nous montrèrent que leur forme très précaire n'est nullement suffisante pour endiguer les assauts de joueurs expérimentés. Surclassés dans toutes les lignes ils contre-attaquèrent par à-coups se faisant souvent boucler lorsqu'ils devenaient dangereux et adressant des shoots bien trop mous à un gardien très averti.

Le nombreux public — insistons sur le mot nombreux car celà nous a étonné nous-mêmes — n'est pas sorti convaincu du stade après cette confrontation. Il n'a pas eu l'occasion de saisir toutes les finesses d'un jeu qui demanderait à être pratiqué sur terrain sec et par un beau soleil. M. Grassin, la dévoué président du Comité des Flandres, a fait une heureuse expérience en ce dimanche 28 novembre. Il sait qu'il peut compter sur de nombreux espoirs s'il veut tenter un nouvel essai et nous sommes persuadés qu'il ne tardera pas à nous offrir une rencontre équilibrée disputée par deux formations aguerries. En invitant ce jour-là les enfants des écoles il est certain que M. Grassin fera ce jour-là un grand pas en avant en faveur d'un sport qu'il aima tout particulièrement.

Les deux formations se présentent de façon impeccable sous la conduite de l'arbitre. Elles sont composées comme suit :

Ile de France : Morain ; Vacassy, Lebris ; Cornelis, Liscello, Peyre ; Weingand, Crebol, Gaudion, Bichat et Onnes.

Flandres : Odeknal ; Dupont, Myleville ; Paillet, Bazin, Dumont ; Cugier, Bringard, Lach, Moral et Delengaigne.

Le Nord tente d'attaquer par rafales alors que Paris opèrant par courtes passes redoublées rétablit rapidement la situation et marque son premier but après cinq minutes de jeu.

Odeknal fait l'impossible pour éviter le zéro pour son équipe, mais malgré tout son vouloir les visiteurs ches qui le centre-avant Gaudion fait une partie admirable, atteindront le repos avec la confortable avance de 7 buts à 0.

A la reprise, la fatigue se fait sentir des deux côtés. Paris marque un nouveau point, mais les Nordistes sortent les muscles et sauvent enfin l'honneur par Delengaigne. Poursuivent leur effort, les joueurs des Flandres jettent la meilleur d'eux-mêmes dans la lutta pour réduire l'écart, mais leurs shoots sont trop mous pour inquiéter vraiment Morain qui fait preuve de grandes qualités et Paris reprendre le dessus scorant à différentes reprises pour battre finalement son adversaire par 12 buts à 1.

M. PELTIER.

OFFREZ-LUI UN LUSTRE
Nous présentons pour les fêtes de fin d'année une riche collection de lustres d'art modernes et de style à des PRIX TRÈS RAISONNABLES, dont la qualité et le fini sont irréprochables. Venez nous voir SANS AUCUN ENGAGEMENT, mais n'attendez pas pour cela que beaucoup aient déjà choisi, la quantité de lustres mise en vente étant forcément limitée.
Lustres FACEN
1 & 3, Rue Sans-Pavé, LILLE (Nord)
Téléphone : 520-11

BOXE

LE GALA DU B.C. NORDISTE N'A PAS ÉTÉ UN TRIOMPHE

Voulant poursuivre la serie da ses rencontres Paris-Nord, le B. O. Nordiste, dont il faut louer la grande activité avait mis aur pied un nouveau programme digne d'intéresser son fidèle public. Malheureusement, et ceci de la faute d'un managar parisien, M. Brugnon, trois parisiens omirent de faire le déplacement. Espérons que la Fédération prendra contre les défaillants les sanctions qui s'imposent, car les organisateurs munis de combets en règle ne peuvent être tenus pour responsables par leur public de faits qu'ils ne peuvent pas prévoir aurtout loraqu'ils ne sont avertis que le jour même dans l'aprés-midi.

Ceci dit, soulignons comme il convient la valeur du beau combet livré par Zedros devant la première série parisien Maréchal. L'élève de Géo Mars a dû s'employer à fond pour acquérir une vietoire aux pointe da justesse. Bruneau, un autre parisien qui affrontait Rogier nous a laissé une bonne impression, tandis que Berrière et Pépion, boxeurs qui ne sont pourtant pas maladroits, n'ont pas peru se montrer sous leur meilluar jour.

LES RESULTATS

Hors compétition. — Vermeulent (B.C.N.) bat Descarpentries (B.C.L.) ket d'éponge au 8e round ; Gomard (B.C.N.) bat Lemardusy (Oatricourt) aux points ; Lecorra (B.C.N.) bat Amar (B.C.L.) aux points.

Pour Paris Nord. — Zedros, 57 k. (Oetricourt) bat Maréchal, 55 k. (Salle Bretonnel) aux points, Herlem, 55.560 (B.C.N.) et Barrière, 66 k (Salle Bretonnel) font match nul ; Bruneau, 60 k. (Salle Brugnon) bat Rogier (B.C.N.) aux points ; Montagne, 63 k. (B.C.N.) bat Pépion, 65 k. (Salle Brugnon) aux points.

Klonowski et Dalle-Moercant vainqueurs à Croix

La réunion mise sur pied au profit des prisonniere de Croix par le B.C. Linselles a obtenu un magnifique succès d'affluence.

Succès sportif également car les chocs furent passionnants, même chez le samateurs qui ce livrérent avec leur fougue coutumière.

Chez les professionnels, le Dunkerquois Dalle-Moercant parvint à prendre le meilleur aur le rude Hombrouck et la confrontation Klonowski-Van Eeckout fut particulièrement animée. Le crack d'Herein-Coupigny obtint la victoire de justesse, décision d'ailleurs contestée par le public. Mais il feut reconnaitre que si Van Eeckoute fit belle impression il accusa un nas fléchissement sur la fin du combat.

Parmi la nombreuse assistence on remarquait la préfecture de MM. Vandenas, maire de Croix ; S. Vandewalle, président du Comité d'Entr'aida aux P. G., Gielton, etc...

LES RESULTATS

En 10 x 3 : P. Klonowski (Herain-Coupigny) bat Van Eeckoute (A.S. Rx) aux points ; Dalle-Moercent (Dunkerque) bat Hombrouck. (Hénin-Liétard) aux points.

En 3 x 3 : Piette (Hénin-Liétard) bat Methys (B.C. Wattrelos) par arrêt de l'arbitre au 3e round ; Poirez (H.L.) et Berlinski (H.C.) font match nul ; Gheqquières (B.C.Tg) bat Debaere (A.S.Rx) aux points ; Damman (B.C.T.) et Allemesche (B.C.C.Rx) font match nul.

LA REUNION DE SALLAUMINES

Le gala organisé au profit du Bureau de bienfaisance au Stade municipal fut très réussi. Nous avons remarqué Akhribi en nets progrès et Pinset qui fit de son mieux pour se défendre devant Hombrouck. Voici les résultats :

Smidilk et Fontaine font match nul ; Mouchaut bet par k.-o. Ducarton ; Teridon bat Lenglen aux points ; Furdina bat Maght ; Jekubouski et Leeur font match nul ; Quenlart bat Pringarde aux points ; Baron bat Biba aux points ; Hovac et Simonck font match nul ; Michelat bat Loubry ; Guerard bat May aux points ; Akhribi bet Degalet par k.-o. à la 2e reprise ; Hombrouck bat Pinset aux points. Très bonne organisation et le public fut très satisfait.

Pieds toujours « à la glace »

Nombreuses sont les femmas qui se plaignent d'avoir constamment les extrémités froides. Elles lutteront contra cet inconvénient en améliorent leur circulation avac les Gouttes Florides Cet axtrait végétal est très efficace contra les troubles circulatoires et congestifs dont souffrent les femmes. Les Gouttes Floridas sont précieuses entre 40 et 50 ans. Le flacon 16 fr. 90. Si vous ne pouvaz vous procurar les Gouties Florides, faites usage des Comprimés Florides, même formule, même efficacité. 16 fr. 30. tes phies. Visa 846 P. 3323.

NATATION

Un grand gala aux Bains Lillois

Dimanche 5 Décembre, à 14 h. 30, l'Association sportiva des Cheminots d'Hellemmes organise une grande fête de natation qui sera assuré du plus grand succès.

En effet, un magnifique programme est mis aur pied at le public aura le plaisir de voir une des meilleures formations parisiennes, le S.C.U.F. qui se déplacera aveo ses meilleeurs nageurs pour être opposé aux clubs des Nageurs Lillois de Velencienne et d'Hellemmes, dans différentes courses et relais. En water-polo c'est l'A.S. des Cheminots d'Hellemmes qui aura la lourde tâche de rencontrer les Scufistes et en second match nous verrons nos vaillants nageurs lillois face à la bonne formation du Pélican-Club Valenciennois.

Location des places au Café Vandenabelle, place Simon-Vollant, près de la Piscine.

Sachets à tiroir etc...
TEINTURES à l'HIRONDELLE
donnent aux TISSUS une vie nouvelle
Produits des Ets Richter Lille
BENNO

LUTTE

Le Tournoi des Novices fut âprement disputé

La belle manifestation mise sur pied salla Vion, à Loos, par la Comité des Flandres, fut une fois de plue l'occasion pour cet actif séropage, d'enregistrer un beau succès.

Les combats furent tous disputés avec acharnement et certains jeunes concurrents sont da sérieux espoirs.

La réunion était présidée par M. Cuvelier, vice-président, entouré de MM. Kunts, Herpin, Lejeune, Lecompte, Wes, Vandensbeele, Vanherpe, Dubuis, Gomane, Capron, qui assumèrent les fonctions officielles.

Résultats :

Catégorie 52 kilos : 1. Vanasch (Armentières) ; 2. Monseur (Lomme).

Catégorie 56 kilos : 1. Vanderjeudt (Lomme).

Catégorie 61 kilos : 1. Devlamynck (Roubaix) ; 2. Neveu (Cheminots Lens) ; 3. Roger (Loos).

Catégorie 66 kilos : 1. Coulon (Lomme) ; 2. Vannieuvenhove (Lomme) ; 3. Luttun (Hellemmes).

Catégorie 72 kilos : 1. Verscheide (Roubaix) ; 2. Menin (Hellemmes) ; 3. Demoor (Hellemmes).

Catégorie 79 kilos : 1. Labbe (Lomme) ; 2. Destombes (Cheminots Lens).

LOTERIE NATIONALE
tirage tous les Jeudis

HIPPISME

LES COURSES A AUTEUIL

A la réunion dominicale d'automne à Auteuil, la course la plus importante, le « Prix La Haye-Jousselin », doté de 600.000 francs, steeple-chase de 5.500 mètres, a été remportée par « Le Chevreuil », appartenant à M. Quillet.

Aujourd'hui vous avez choisi un condiment de qualité supérieure fabriqué au vinaigre et très agréablement aromatisé... LE CONDIMENT
Après guerre vous n'accepterez sur votre table, pour relever vos plats favoris (hors-d'œuvre, viande, poissons) que... LA MOUTARDE
PYCONDIM

ANNONCES LEGALES

Suivant acte reçu par Me FONTAINE, Notaire à Roubaix, soussigné, la vingt-neuf octobre mil neuf cent quarante-trois, enregistré à Roubaix, A. C., le 8 novembre 1943, volume 368 bis, folio 56, n°412, M. Paul JACOBS, entrepreneur de spectacles, et Mme Alphonsine-Jeanne POULIN, son épouse, demeurant ensemble à Wattrelos, rue Carnot, n° 236, ont vendu à la société à responsabilité limitée sous la dénomination de « METRO-CINEMAS », au capital de cinq cent mille francs, dont le siége est à Wattrelos, rue Carnot, n° 240, le fonds de commerce de CINEMATOGRAPHE, DANCING et CAFE, qu'ils possédaient et exploitaient à Wattrelos, rue Carnot, n° 240, sous l'enseigne : « Metro-Cine » Oppositions à Roubaix, en l'Etude de Me Paul FONTAINE, Notaire, rue Sarrail, n° 25. Cette insertion est faite en renouvellement de celle parue dans la même journal, le 14 novembre 1943. Insertion au B. O. du 20 novembre 1943. — Pour deuxieme insertion (signé) : FONTAINE 362819

Etude de Me DUBOIS, Avoué à Douai — **DIVORCE** - A J. (décis du 18-1-1943) D'un jugement du Tribunal civil de premiere instance de Douai, en date du 23 juillet 1943, enregistré, rendu contradictoirement, Entre : M. Emile-Joseph WATERLOT, journalier, demeurant actuellement chez sa mere, à Plouvain. Demandeur au principal. Défendeur reconventionnel ayant pour Avoué Me André MAGNIER, d'une part. Et : Madame Marie-Therese SAVARY, demeurant à Somain, rue Pasteur, n° 9 Defenderesse au principal. Demanderesse reconventionnelle ayant pour Avoué Me Remy DUBOIS, suppléé par Me J. BUTRUILLE. Il appert : que le divorce a été prononcé au profit de la femma. — Pour extrait, pour Me DUBOIS, le suppléant (signé) : BUTRUILLE. — Visé pour timbre et enregistré en debet, à Douai, le 26 novembre 1943. (Signé) : LE ROUZIC 274

Etude de Me Amédée DUCHANGE, Notaire à Roubaix, 9, rue du Maréchal-Foch. — **Deuxième insertion** - Suivant acte reçu par Me DUCHANGE, Notaire à Roubaix, le 2 novembre 1943, enregistré à Roubaix, A. C., le 5 novembre 1943, vol. 369, folio 57, n° 358, M. Gaston PRIAU, industriel, demeurant à Croix, 12, rue du Boulevard, a cédé à une personne dénommée dans l'acte, un fonds de commerce de VENTE EN GROS et COURTAGE DE TISSUS, exploité à Roubaix, 23, Grenda Rue. - Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'Etude de Me DUCHANGE, dans les 20 jours de la présante insertion. Parue au B. O., le samedi 20 novembre 1943 — Pour extrait et mention : A. DUCHANGE. 36275

Etude de Me Rémy DUBOIS, Docteur en Droit, Avoué à Douai, 10, rue des Blancs-Mouchons, suppléé par Me Joseph BUTRUILLE. — **DIVORCE** - D'un jugement du Tribunal civil de première instance de Douai, en date du vingt-trois juillet 1943, enregistré, rendu contradictoirement. Entre : M. Marcel LEROY, cultivateur, demeurant à Esquerchin, actuellement prisonnier de guerre au Stalag XVIII A, en Allemagne. Demandeur au principal. Défendeur reconventionnel ayant pour Avoué Me Rémy DUBOIS suppléé par Me J. BUTRUILLE. Et : Madame Eugénie-Cécile ANSART, épouse de M. Marcel LEROY, demeurant à Cantin. Détenderesse au principal. Demanderesse reconventionnelle ayant pour Avoué Me André MAGNIER. Il appert : que le divorce a été prononcé entre les époux LEROY-ANSART. — Pour extrait, pour Me DUBOIS, le suppléant (signé) : J. BUTRUILLE. — Enregistré à Douai, le 26 novembre 1943 Reçu : trente francs. (Signé) : LE ROUZIC. 272

Etude de Me DUBOIS, Avoué à Douai — **DIVORCE** - A J. (décis. du 2-3-1943). D'un jugement du Tribunal civil de oremiara instance de Douai, en date du deux juillet 1943, enregistré, rendu par défaut. Entre : M. Henri BUFFET, manœuvre, demeurant à Dorignies-Douai, 21, rue des Trannois. Demandeur ayant pour Avoué Me Rémy DUBOIS, suppléé par Me J. BUTRUILLE. Et : Madama Hautefeuille MARIEN, demeurant à Dorignies-Douai, rue du Marais prolongée Défenderesse défaillante fl appert : qua le divorce a été prononcé au profit du mari. — Pour extrait, pour Me DUBOIS, le suppléant (signé) : BUTRUILLE. — Enregistré à Douai, le 26 novembre 1943 (signé) : LE ROUZIC. 273

Vous qui venez de perdre un Parent
vous tenez certainement à avoir sur sa tombe une photo qui vous le rappelle et qui lui fasse honneur. Vous pouvez l'avoir chez vous, en véritable émail sur cuivre, d'un fini incomparable, facile à fixer soi-même sur tous monuments et garantie absolument inaltérable, en toutes tailles, aux meilleure prix, à partir da 75 francs
Actuellement GRANDE RÉCLAME
A chaque commande d'un portrait pour cimetière, il sera fait cadeau d'une superbe photo en coulaur, sur glace de poche ou chevalet à poser, d'une valeur da 35 francs
Émile CHARIER, Ingénieur I. C. L.
167, Rue de Varsovie, 167 — TOURCOING
Tram M : arrêt Varsovie, Tarif eur demanda

La Maison BAUER frères
PERSIENNES mécaniques et JALOUSIES
informe leur clientele que leur atelier EST TRANSFERE
83, Rue du Faubourg-de-Roubaix, à LILLE
—: Téléphone 510.55 :—

Etude de Me Rémy DUBOIS, Docteur en Droit, Avoué à Douai, 10, rue des Blancs-Mouchons, suppléé par Me Joseph BUTRUILLE. — **DIVORCE** - D'un jugement du Tribunal civil de première instance de Douai en date du seize juillet 1943, enregistré, rendu contradictoirement Entre : M. Paul DELBAR, demeurant à Somain, Marais des Onze Villes. Demandeur au principal. Défendeur reconventionnel ayant pour Avoué Me Rémy DUBOIS, suppléé par Me J. BUTRUILLE Et : Madame Antoinette STEPPE, épouse de M. Paul DELBAR, avec lequel elle est domiciliée de droit, mais demeurant à Marchiennes-Campagne, rue de la Mairie, n° 5. Defenderesse au principal. Demanderesse reconventionnelle ayant pour Avoué Me Gérard VERLEY. Il appert : que le divorce a été prononcé entre les époux DELBAR-STEPPE, au profit du mari. — Pour extrait, pour Me DUBOIS, le suppléant (signé) : BUTRUILLE. — Enregistré à Douai, le 26 novembre 1943. Reçu : trente francs (Signé) : LE ROUZIC. 271

Etude de Me CACHEUX, avoué à Avesnes, — **VENTE sur licitation** par suite de surenchère du dixième d'une **MAISON** sise à Hautmont, rue du Maréchal Foch, N° 108. — La réadjudication aura lieu le 14 janvier 1944 à 14 heures par devant Messieurs les Président et Juges composant le Tribunal Civil d'Avesnes au Palais de Justice dudit Avesnes, salle ordinaire des audiences des criées. En conséquence de la surenchère du dixième formée par M. Emile LIENARD, négociant en légumes demeurant à Gognies-Chaussée, suivant acte passé au Greffe du Tribunal Civil de 1re Instance d'Avesnes, le 2 novembre 1943, enregistré, validée par jugement du 26 Novembre 1943, il sera les jour, heure et lieu susindiqués à la requête dudit M. LIENARD surenchérisseur avant pour avoué Me CACHEUX. En présence ou eux dûment appelés de : M. Eugène MOREAU, merchand brasseur, demeurant à Feignies. Adjudicataire surenchéri, 1e) M. Alfred LAGNEAU, maçon, demeurant à Hautmont, rue de Turenne, 31. Demandeur ayant pour avoué Me CACHEUX, — 2e) M. Maurice MOLLET, ajusteur, demeurant à Gognies-Chaussée, pris en son nom personnel qu'en sa qualité de tuteur de ses enfants mineurs issus de son union avec feue damé Alida PHILIPPE, savoir : A) César MOLLET, né à Gognies-Chaussée, le 5 Octobre 1925 ; B) Josiane MOLLET, née à Gognies-Chaussée, le 5 Août 1930 ; C) Marie José MOLLET, née à Gognies-Chaussée, le 10 Octobra 1932 ; D) Cisudine MOLLET, née à Hautmont, le 5 Juillet 1934, Défendeur ayant pour avoué Me TRIBOU, 3e) M. Adelson PHILIPPE, mécanicien à la Société Nationale des Chemins da Fer Français, demeurant à Aulnoye, rue Gambetta, n° 90 pris en sa qualité de subrogé tuteur des mineurs sus nommés, fonction à laquelle il a été nommé, suivant délibération du Conseil de famille desdits mineurs, en date à Hautmont du 16 Octobra 1935, Défendeur défaillant. En présence ou lui dûment appelé du subroge tuteur desdita mineurs MOLLET. Procédé à la réadjudication aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur à l'extinction des feux de l'immeubla ci-après désigné, adjugé audit M. MOREAU moyennant la prix principal de 35.000 frs. — COMMUNE D'HAUTMONT. — **UNE MAISON** sisa à Hautmont rue du Maréchal Foch, n° 108, construita en piarras, couverte an tuiles, compranant : deux caves, trois pièces au rez de chaussée, quatre pièces à l'étage, grenier, deux pièces séparées, remise, W.C., jardin, l'ensemble d'une contenance superficielle de 3 ares 36 centiares repris au cadastre section A, N° 327, partia tenante par devant à la rue, par derrière à Emile Van Hocka, d'un côté aux représentants Hippolyte Berny et d'un côté aux héritiers Van Hocke et à Constant Hortaux. Sur la nouvelle mise à prix de TRENTE HUIT MILLE CINQ CENT FRANCS, ci 38.500 frs, outre frais at charges. — NOTA : Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoué près le Tribunal civil d'Avesnes. — **Autorisation préfectorale** : Ne pourront être déclarées adjudicataires que les personnes munies de l'autorisation préfectorale prévue par la loi. A l'effet de demandar cetta autorisation, les amateurs sont invités à se mettre en rapport avec leur avoué immédiatement. S'adresser, pour tous renseignements, à Me CACHEUX ou TRIBOU, avoués à Avesnes, ou à Me CHIROUSSOT, notaire à Maubeuge, ou encore à Me MOUTON, huissier audit Maubeuge. Fait et rédigé par l'Avoué soussigné, le 27 Novembre 1943 (signé) : CACHEUX. 36291

CRÉDITS COOPÉRATIFS SANS INTÉRÊTS
pour différents usages... acquérir construire, etc... Remboursements en 250 mois ou moins
CREDIT MUTUEL AGRAIRE ET FONCIER
15, Bd de la Madelaine, PARIS
Agent Général : M. GOUBET
264 ter, rue Gambetta, LILLE

PARFUMERIE DESTOMBES
12, Rue Faidherbe (1er étage), LILLE
GRAND CHOIX — VENTE EN GROS

Selle des adjudications de la Chambre des Notaires de Lille. — Etudes de Me Charles ROUSSEL, Docteur en droit, Notaire à Lille, et de Me Félix VANDEWALLE, Docteur en droit, Avoué à Lille. — **Licitation DESSOBRY**. — Département du Nord. — Arrondissemant de Lille. — Canton d'Haubourdin. — **Commune de Lomme, Section du Marais**, rue Jean-Baptiste Dumas, 124. — **Une Maison** à usaga d'habitation et les fonds et terrain en dépendant, d'une contenance d'environ 192 mq 82 dmq de terrain utile. Et le droit à la participation de l'Etat dans les dépenses occasionnées par la reconstitution de l'immeuble partiellement détruit par suite d'actes de guerre. — **A vendre**, en un seul lot, par suite da licitation entre majeurs et mineurs. — L'adjudication aura lieu le **Mardi 18 Janvier 1944, à 14 heures** en la salle des adjudications de la Chambre des Notaires, 7, rua de Puébla à Lilla, par le ministère de Me Charles ROUSSEL, Notaire, à ce judiciairement commis. — Désignation : Département du Nord. — Arrondissement da Lille. — Canton d'Haubourdin. — Commune de Lomme, Section du Marais, rue Jean-Baptiste Dumas, n° 124. — Una maison à usage d'habitation située à Lomma, rua Jean-Baptiste Dumas, 124, endommagée par actes de guerre et comprenant : au rez-de-chaussée : salon, salla à manger, cuisine, buanderie ; au 1er étage : deux chambras à coucher ; au-dessus : une chambre at grenier ; couverture en tuilas andommagée ; jardin, w.-c., una cave ; ensemblia les fonds et terrain en dependant, d'une contenance, d'après titres, de 221 mq 96 dmq, dont 192 mq 82 dmq utiles, reprise au cadastre sous partie du n° 284 de la section C et tenant pardevant à la rua ; d'un côté à M. MAILLET. Et le droit à la participation de l'Etat dans les dépenses qui seront occasionnées par la reconstitution de l'immeuble sus-désigné, partiellement détruit par suite d'actes de guerre. Participation résultant de la Loi du 11 Octobre 1940, modifiée par les Lois des 8 Novembre 1941 et 7 Octobre 1942, comme aussi à toutes autres participations ou indemnités auxquelles Mme Veuve DESSOBRY-CARLIER et les consorts DESSOBRY, ses enfants, peuvant ou pourraient éventuellement prétendre en vertu de toutes autres lois sans exception ni réserve, mais en tant seulement que ces participations ou indemnités peuvent ot pourraient légalement faira l'objet d'une cession.

Occupation : Il est signalé que par arrêté du 6 Septembre 1943, M. le Préfat du Nord a prononcé la réquisition de l'immaubla pour le service des sinistrés et réfugiés mais que cet immeuble n'est pas encore habité en raison des dommages aubis par actes de guerra ; l'adjudicataira éventuel devra faire son affaire personnelle da cette réquisition sans recours contre les vendeurs. — **Mise-à-Prix**, L'adjudication aura lieu en un seul lot, sur la mise-à-prix de **40.000 francs**. Etant observé que les enchères ne porteront que sur les chiffre de 22.000 fr. le surplus, soit 18.000 fr restant immuablement fixé à ce chiffre pour le droit à la participation de l'Etat dans les dépenses de reconstruction, l'adjudicataire devra faire le remploi dans les conditions prévues par la Loi. Entrée en jouissance à compter du 1er du mois qui suivra l'adjudication.

Avis important. — Il est ici fait remarquar que seules les personnes qui auront obtenu préalablement l'autorisation de M. le Préfet du Nord, conformément à la Loi du 16 Novembre 1940, pourront poretr des enchères et se rendre adjudicataires. Il est recommandé da faire d'urgence cette demande et au plus tard trois semaines avent l'adjudication. La vante a lieu et se poursuit an exécution de deux jugemenis rendus par défaut par la Première Chambre du Tribunal Civil de Première Instance de Lille, les 10 Février 1940 et 25 Mars 1943, enregistrés et devanus définitifs. Et aux requête poursuite et diligence da : 1o la Société à Responsabilité Limitée dénommée : « LA COOPERATION LILLOISE, Maison Léon DAMBRINE-BILLET et BRASSERIE DE MONS-EN-BARŒUL réunies » au capital da 1.020.000 fr., ayant son siège à Lille, boulevard Montebello, 37, poursuites et diligences de ses gérants domiciliés au dit siéga social ; La dita société agissant en outre comme exercant les droits et actions da Mme Veuve DESSOBRY-CARLIER, ci-après nommée, en vertu de la grosse d'un acte d'obligation reçu par Me ROUSSEL, Notaire à Lille, les 27 Février et 2 Mars 1939, enregistré et en vertu de l'article 1166 du Coda Civil ; 2o Mme Bartha CARLIER, ménagère, demeurant à Lille, 31 ter, rua Colbert, veuve en premières noces de M. Georges, Emile ROUSSAY et en secondes noces de M. Léon, Jules, Joseph DESOBRY, ayant pour Avoué Me Félix VANDEWALLE, Docteur en droit, demeurant à Lilla, 50 rue de l'Hôpital Militaire. A l'encontre de 1o Mme Denise DESSOBRY, mineura émancipée par son mariaga, épouse de M. Maurice, Alfred DUCROCQ, majeur, employé de commarce, avec qui elle demeura à Lille, 2, rue Maraeci, et le dit M. Maurice, Alfred DUCROCQ, agissant en qualité da curateur de son épousa at pour l'assistance, l'autorisation et le validité da la procédure à l'égard de la dita dame, son épouse ; 2o M. Paul DESSOBRY, conciarge, demeurant à Bousbecques, place de Bousbecques, pris en sa qualité da subrogé-tuteur du mineur Louis, Michel DESSOBRY, né à Lilla le 4 Octobre 1936, issu du mariage des époux DESSOBRY-CARLIER. Fonction à laquelle M. DESSOBRY a été appelé et qu'il a accepté suivant délibération du conssil de famille du dit mineur réuni sous la présidence de M. le Juge de Paix du canton d'Haubourdin, le 23 Août 1939, mais remplissant en l'instance les fonctions da tuteur à raison da l'opposition d'intérêts axistant entre le mineur et Mme Veuve DESSOBRY sa mère et tutrice naturelle at légale. Défendeurs défaillants. La vente aura lieu en présence ou elle dûment appelée de la Mlle Marie DESSOBRY, célibataire majeure, sans profession, demeurant à Bousbecques, prisa en sa qualité de subrogée-tutrice ad hoc du mineur DESSOBRY, sus-nommé, fonction à laquelle alle a été appelée et qu'elle a acceptéa suivant délibération du conseil da famille du minaur, réuni à Haubourdin, le 23 Août 1939. S'adresser pour tous renseignements : 1o à Me Charles Roussel, Docteur en droit, Notaire rédacteur et dépositaire du cahier des charges, commis pour procéder à l'adjudication, demeurant à Lila, 37, rue de la Barre ; 2o à Me Félix Vandewalle, Docteur en droit, Avoué poursuivant la vente